Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600826-20251211-20251211_68-DE

République Française
Département MORBIHAN
**Commune de HELLEAN**

# EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 11/12/2025

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 11 | 8 | 8 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br><br>Pour : 8<br>Contre : 0<br>Abstention : 0<br>Modalités de vote : Vote à main levée |

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE VANNES
Le : 15/12/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 11 Décembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de HELLEAN s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GUILLEMAUD Maryvonne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 03/12/2025. Les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux ce jour. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/12/2025.

**Présents** : Mme GUILLEMAUD Maryvonne, Maire, MM : BRIEND Philippe, DÉSIGNÉ Patrice, LE ROCH Gérard, LE TARNEC Claude, MALEY Jean-Jacques, MARTIN Christophe, ROHEL Stéphane

**Absent(s) :** Mme ROUXEL Magalie, MM : MERIAN Jérôme, TANCRAY Vincent

**A été nommée secrétaire** : M. BRIEND Philippe

## 20251211_68 – PLOERMEL COMMUNAUTE - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Vu l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Après avoir entendu le rapport de présentation, le conseil municipal prend acte de ces informations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance
Philippe BRIEND

Le Maire
Maryvonne GUILLEMAUD